



**ENTREPRISE INDIVIDUELLE
Et MICRO-ENTREPRENEUR**

CHANGEMENT DE DATE DE RADIATION

Voir préalablement avec le Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse

Formulaire **P2** dûment complété et signé sur chaque feuillet

Porter la mention suivante "C'est à tort, et par erreur qu'il a été déclaré comme date de cessation d'activité le JJ/MM/AAAA Il s'agit en fait du JJ/MM/AAAA.

COUT DE LA FORMALITE

Chèque de 93.70 € établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg
Gratuit pour microentreprise

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)